Envoyé en préfecture le 02/06/2021
Reçu en préfecture le 02/06/2021
Affiché le
ID : 076-247600620-20210520-DEL2021052-DE

Millésime : 2021 - Feuillet n° _____

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES YVETOT NORMANDIE

DÉPARTEMENT DE LA SEINE MARITIME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU JEUDI 20 MAI 2021

Délibération n° **DEL2021_05_2**
Intitulé : **CONVENTION D'ADHESION AU PROGRAMME "PETITES VILLES DE DEMAIN"**
Administration générale - - Administration générale

*

L'an deux mille vingt et un, le vingt mai, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Yvetot Normandie s'est réuni à la salle du Vieux Moulin à Yvetot, sous la Présidence de Monsieur Gérard CHARASSIER, président, en session ordinaire. Les convocations et l'ordre du jour ont été transmis aux conseillers communautaires le 14 mai 2021. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Maison de l'intercommunalité le 14 mai 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 46 Présents : 38 Représentés : 5

Présents :
Monsieur Gerard CHARASSIER, Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Didier TERRIER, Madame Virginie BLANDIN, Monsieur Eric RENEE, Monsieur Dominique MACE, Monsieur Claude BELLIN, Madame Francoise DENIAU, Madame Stephanie ETIENNE, Madame Martine LEBORGNE, Monsieur Raphael DIRAND, Monsieur Louis EUDIER, Monsieur Eric CARPENTIER, Madame Celine DAMBRY, Monsieur Vincent LEMETTAIS, Monsieur Gerard LEGAY, Madame Regine HAUZAY, Monsieur Pascal LEBORGNE, Monsieur Mario DEMAZIERES, Madame Odile DECHAMPS, Monsieur Michael DODELIN, Monsieur Jean Marc DOUCET, Madame Sandrine NORDET, Madame Natacha BLY, Madame Josiane GILLE, Monsieur Emile CANU, Monsieur Francis ALABERT, Madame Herleane SOULIER, Monsieur Christophe ADE, Madame Lorena TUNA, Monsieur Arnaud MOUILLARD, Monsieur Jean Francois LE PERF, Madame Denise HEUDRON, Madame Charlotte MASSET, Monsieur Thierry SOUDAIS, Monsieur Laurent BENARD, Madame Catherine DUCHESNE, Madame Françoise BLONDEL

Absents :
Monsieur Jean Louis LUC, Monsieur Lionel GAILLARD, Madame Marie Claude HERANVAL

Absents représentés :
Monsieur Jacques CAHARD donne pouvoir à Madame Natacha BLY, Monsieur Remy PATIN donne pouvoir à Monsieur Sylvain GARAND, Monsieur Gilles COTTEY donne pouvoir à Madame Josiane GILLE, Monsieur Florian LEMAIRE donne pouvoir à Madame Herleane SOULIER, Madame Dominique TALADUN donne pouvoir à Monsieur Thierry SOUDAIS

Envoyé en préfecture le 02/06/2021
Reçu en préfecture le 02/06/2021
Affiché le
ID : 076-247600620-20210520-DEL2021052-DE

Administration :
Madame Jannick LEFEVRE, Monsieur Thomas LANFRAY, Monsieur Romain LEFEBVRE, M. Mick LEROY

Madame Josiane GILLE est nommée secrétaire de séance.

*

Monsieur Gerard CHARASSIER soumet au Conseil Communautaire le rapport suivant :

Le programme Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants et leurs intercommunalités qui rayonnent et exercent pour tout le territoire qui les entoure des fonctions essentielles de centralité, les moyens de concrétiser leurs projets de revitalisation pour redevenir des villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement. Le programme est déployé sur 6 ans, de 2020-2026.

Les 3 piliers du programme, qui est porté par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires au bénéfice des villes lauréates, sont :

- un **appui global en ingénierie**, notamment par le biais du financement à 75 % d'un chef de projet Petites Villes de Demain ;
- des **outils et expertises sectorielles**, dans l'ensemble des champs nécessaires à la revitalisation des centralités, et notamment l'habitat, le commerce, l'économie locale et l'emploi, les mobilités douces, la transition écologique ;
- un **accès à un réseau professionnel étendu**, au travers de la création du « Club Petites Villes de Demain ».

Pour les communes lauréates du dispositif et leurs intercommunalités, les étapes à franchir sont les suivantes :

- **signature d'une convention d'adhésion** (objet de la présente délibération) : premier acte d'engagement dans le programme, cette convention est co-signée par les exécutifs de la ou des communes lauréates et de l'intercommunalité, par le préfet, et le cas échéant par tout autre partenaire institutionnel et technique. La signature de cette convention d'adhésion permet aussi de solliciter le co-financement du chef de projet.
- **recrutement du chef de projet :** il assure le pilotage opérationnel du projet de revitalisation pour le compte de l'exécutif local. Le portage administratif du chef de projet peut être assuré par une ville lauréate ou par l'intercommunalité. Il est proposé que le poste soit créé par la Ville d'Yvetot.
- Dans les 18 mois suivant la signature de la convention d'adhésion, aura lieu la **signature d'une convention cadre Opération de Revitalisation du Territoire** (ORT). Celle-ci contiendra la stratégie de revitalisation et les actions et moyens à déployer pour la concrétiser, sur une durée de 5 ans.

La ville d'Yvetot ayant été déclarée lauréate, il est proposé aujourd'hui de signer la convention d'adhésion au dispositif.

Envoyé en préfecture le 02/06/2021
Reçu en préfecture le 02/06/2021
Affiché le
ID : 076-247600620-20210520-DEL2021052-DE

Pour ce qui concerne la ville d'Yvetot et la CCYN, l'article 8 « projet de territoire : stratégie et actions à engager concourant à la revitalisation (2020-2026) » se divise en 2 sous-ensembles de projets déjà identifiés :

A/ La requalification du quartier gare (article 8-1) incluant la création d'une dynamique économique au sein du pôle gare comportant notamment :

- les projets d'un espace co-working et d'une pépinière d'entreprise ; ce sur la base d'une étude pré-opérationnelle menée avec le cabinet Champlibre sous l'égide de l'EPFN,
- la valorisation de déplacements doux pour l'accès aux équipements ainsi qu'entre la gare et le centre-ville.

B/ La revitalisation du centre-ville (article 8-2) incluant plusieurs actions d'aménagements dont :

- la caserne des pompiers et la création d'une halette sur la place des Belges,
- des actions concernant la lutte contre des passoires thermiques ou favorisant une nouvelle union commerciale
- des logements, sur le quartier Fief de Caux (Seminor).

Le chef de projet devra animer le travail de mise en œuvre de ces projets déjà identifiés pour le compte de la ville d'Yvetot et de la CCYN. Il devra, dans les 18 mois, élaborer, en concertation, le projet d'ORT comprenant une stratégie, un programme d'actions de revitalisation urbaine du territoire, et un périmètre géographique de secteurs d'intervention, parmi lesquels figurera nécessaire-ment le centre ville de la ville principale du territoire.

D'autres délibérations seront soumises prochainement afin de formaliser les deux autres étapes du dispositif (recrutement du chef de projet et signature de la convention cadre ORT).

* *

Compte tenu des éléments présentés, et en conclusion, il est proposé

vu le Code général des collectivités territoriales,
vu le projet de convention d'adhésion « Petites Villes de Demain » joint en annexe,
Considérant que la Ville d'Yvetot a été déclarée lauréate de l'appel à projets Petites Villes de Demain porté par l'Etat,
considérant le rapport présenté,
considérant que le projet
A reçu un avis favorable en Bureau du 11/05/2021

Article 1er – D'affirmer l'engagement d'Yvetot Normandie dans le programme « Petites Villes de Demain », aux côtés de la Ville d'Yvetot, lauréate du dispositif.

Article 2 – D'autoriser Monsieur le Président à engager toutes les démarches y afférentes.

Article 3 – D'autoriser Monsieur le Président à signer la convention d'adhésion au programme.

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide d'accepter les conclusions sus-exposées et de les convertir en délibération.

Envoyé en préfecture le 02/06/2021
Reçu en préfecture le 02/06/2021
Affiché le
ID : 076-247600620-20210520-DEL2021052-DE

Vote des amendements :
Amendement relatif à la suppression de la dernière phrase du point d de l'article 7.1 : unanimité
Amendement relatif à la suppression des tableaux des articles 9.1 et 9.2 : unanimité
Amendement relatif à l'ajout de l'alinéa suivant : « Les co-présidents du comité de pilotage peuvent inviter, en tant que de besoin et compte-tenu de leur compétence dans la matière faisant l'objet d'une question portée à l'ordre du jour, des élus du territoire à participer à certaines séances du comité de pilotage » : unanimité

Résultat du vote : unanimité

Ont signé au Registre les membres présents à la séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Pour extrait conforme,
Monsieur le Président, Gerard CHARASSIER

